



**Convention contre
la torture et autres peines
ou traitements cruels,
inhumains ou dégradants**

Distr. générale
22 juin 2018
Français
Original : anglais

Comité contre la torture

**Décision du Comité contre la torture au titre
de l'article 22 de la Convention, concernant
la communication n° 830/2017* ****

Communication présentée par : K. E. (représenté par un conseil, Rasan T. Selliah)

Au nom de : Le requérant

État partie : Australie

Date de la requête : 21 juin 2017 (date de la lettre initiale)

Question(s) de fond : Risque de torture en cas d'expulsion vers Sri Lanka

Réuni le 27 avril 2018, le Comité, ayant reçu une demande du requérant le priant de mettre fin à l'examen de la communication puisqu'il était reparti volontairement à Sri Lanka le 20 novembre 2017, a décidé de cesser l'examen de la communication n° 830/2017.

* Adoptée par le Comité à sa soixante-troisième session (23 avril-18 mai 2018).

** Les membres du Comité dont le nom suit ont participé à l'examen de la communication : Essadia Belmir, Felice Gaer, Abdelwahab Hani, Claude Heller Rouassant, Jens Modvig, Ana Racu, Diego Rodríguez-Pinzón, Sébastien Touzé, Bakhtiyar Tuzmukhamedov et Honghong Zhang.

